



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Le 14 décembre 2017, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Ghyslaine LESUEUR et Alexandra BEAUQUIS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE, Juan-Carlos RUBIO et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Mesdames Kathleen TOCHEPORT et Aline BRIERE (pouvoir à Sylviane VEYRAT-CHARVILLON) ; Messieurs Jean-Marc GATELET (pouvoir à M. Philippe DE PACHTERE) et Nicolas ROUMESTAN.

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 09 novembre 2017.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. Finances :

- ❖ **Budget principal de la commune :**

- Durée d'amortissement subvention d'équipement en nature :

Suite aux échanges de terrains à l'euro symbolique dans le cadre de la localisation du chemin « Vers Pierre » en 2015, des opérations d'ordre ont consisté à enregistrer une subvention d'équipement en nature (compte 204422). Il convient de délibérer sur la durée d'amortissement de cette subvention en nature. La durée d'amortissement proposée est de 10 ans. Le montant global à amortir est de 4300.00 €. Le montant à amortir pendant 10 ans serait de 430.00 € par an. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette durée d'amortissement.

- Décisions modificatives

Afin de pouvoir opérer aux opérations d'ordre nécessaires pour, d'une part, amortir une subvention d'équipement versée et d'autre part, de régulariser une opération d'ordre passée en 2011, il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires suivants qui sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Section de fonctionnement – dépenses :	6226 :	-430.00€
Section de fonctionnement - dépenses :	6811-042 :	430.00€

Section d'investissement – recettes :	2804422-040:	430.00€
Section d'investissement – dépenses :	2111 :	430.00€
Section d'investissement – dépenses :	2318-041 :	1888.31€
Section d'investissement – recettes :	2033-041 :	1888.31€

❖ Budget annexe Cap Loisirs : décisions modificatives

Afin de valider les dernières écritures comptables de l'année sur le budget Cap Loisirs, il est nécessaire de prévoir une décision modificative, acceptée à l'unanimité.

2.Foncier : Cession de terrain communal à Teractem

Pour la réalisation de l'aménagement de l'éco-bourg, la commune de Marcellaz-Albanais doit céder à la société TERACTEM, aménageur, la parcelle AD 157, située au Crêt, et comprise dans le périmètre de ladite zone d'aménagement. Cette cession en nature étant prévue dans le contrat de concession, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer l'acte et tout document s'y afférant, ce qui est autorisé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

3.Intercommunalité : Demande d'agrément au dispositif de défiscalisation de la loi Pinel en zone B2

Un dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif intermédiaire est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Il vise à mobiliser les investissements privés pour construire des logements accessibles, c'est-à-dire à un niveau de loyer dit « intermédiaire » qui se situe entre le prix au m² du parc d'habitat social et du marché privé, dans des zones géographiques où la demande de logements est tendue.

Ce mécanisme est applicable, de plein droit, aux communes situées en zones A et B1, avec une possibilité d'application dérogatoire dans la zone B2, par arrêté préfectoral, si un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements est constatée.

La commune de Marcellaz-albanais est située en zone B2 ; la communauté de communes propose de porter la demande de dérogation auprès de la Préfecture de région pour l'ensemble des communes situées en zone B2, à savoir : Etercy, Marcellaz-Albanais, Hauteville sur Fier, Saint –Eusèbe, Thusy et Vaulx. Cette demande de dérogation est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4.Urbanisme/Voirie :

❖ Retrait de la délibération D2017 48

La délibération qui avait été prise le 14 septembre 2017 au sujet de la convention de travaux d'aménagement sécurité au hameau de Muret est entachée d'illégalité. Les 11 abstentions n'étant pas réglementairement considérées comme des suffrages exprimés, le délibéré aurait dû être interprété comme étant favorable au projet. Pour une plus grande sécurité juridique, la Préfecture nous demande de procéder au retrait de cette délibération. Cette demande est validée par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

❖ Dossiers en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
DP	DP 74 161 17 X 0049	MILLERS Raymond	modification d'une ouverture	Faramaz	ACCORDÉE le 16/11/2017
	DP 74 161 17 X 0050	JMOUR Alain	remplacement de la porte de garage	lotissement "les Villas des Songeons"	ACCORDÉE le 16/11/2017
	DP 74 161 17 X 0051	MONTMASSON André	division en vue de construire (1 lot)	Montmasson	ACCORDÉE le 07/12/2017
	DP 74 161 17 X 0052	TRANCHANT Florence	division en vue de construire (2 lots)	Chaunu	ACCORDÉE le 14/12/2017
	DP 74 161 17 X 0053	FAVARD Romain	fenêtres de toit	le Faubourg	NON OPPOSITION le 08/12/2017
	DP 74 161 17 X 0053	Indivision BAUQUIS	division en vue de construire (2 lots)	Chaunu	en cours d'instruction
PC - PA	PC 74 161 14 X 0023-M01 (modificatif)	AST PROMOTION	modifications façades + murs de soutènement	Chef-lieu	en cours d'instruction
	PC 74 161 17 X 0009	BOLAT Ali Osman	réhabilitation d'une ferme	Peignat	dossier incomplet
	PC 74 161 17 X 0010	GIORDANO Mickaël	maison individuelle	la Molière	ACCORDÉ le 17/11/2017
	PA 74 161 17 X 0002	IMMODEC	lotissement (23 logements)	le Faubourg	dossier incomplet
	PC 74 161 15 X 0011-M01 (modificatif)	BELLIARD Josquin	modification façade et emplacement de l'abri voitures	Chef-lieu	ACCORDÉ le 17/11/2017
	PC 74 161 17 X 0011 (précaire)	MIEGE Emile	installation d'un mobil-home	Peignat	dossier incomplet
	PC 74 161 17 X 0012	MIEGE Emile	réhabilitation d'une ferme	Peignat	dossier incomplet
	PC 74 161 17 X 0013	VULLIOUD Franck	maison individuelle	Chaunu	en cours d'instruction
	PC 74 161 15 X 0006-M01 (modificatif)	BAUQUIS David et VERGES Laura	modification coloris couverture	Chaunu	en cours d'instruction

PC 74 161 17 X 0014	EARL La Ferme des Prailles	extension d'un bâtiment agricole	les Prailles	en cours d'instruction
PC 74 161 17 X 0015	FOURNET Yvon et GRELIN Cécile	maison individuelle + annexes	Chaunu	dossier incomplet
PC 74 161 17 X 0016	DEPERRAZ Denis	maison individuelle	Gleufof	dossier incomplet
PC 74 161 14 X 0018-P01 (prorogation)	DUVILLARD Benjamin et REY Jessie	maison individuelle + garage	le Faubourg	en cours d'instruction
PC 74 161 17 X 0017	DUBOULOZ Bérénice	maison individuelle	Faramaz	en cours d'instruction
PC 74 161 17 X 0018	BOLAT Ali Osman	réhabilitation d'une ferme	Peignat	consultations en cours
PC 74 161 14 X 0018-M01 (modificatif)	DUVILLARD Benjamin et REY Jessie	modification du garage	le Faubourg	en cours d'instruction
PC 74 161 17 X 0019	MORANNE Thomas	maison individuelle	Gleufof	consultations en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h15.

A Marcellaz-Albanais, le 26 janvier 2018

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**

